

LA CHARTE ÉTHIQUE DE
COORDINATION SUD
FAIT PEAU NEUVE

PAGE 2

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
JUSTICE SOCIALE SONT-ELLES
INCONCILIABLES ?

PAGE 4

BENJAMIN GAY,
DIRECTEUR, FONDATEUR
DE SENS & IDÉES

PAGE 4

NOS

LES NOUVELLES DE SUD

ÉTÉ 2019

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 175

Vie des commissions

LES EFFETS DE LA PAC : SUR LES PAYSANNERIES DES PAYS DU SUD

Une étude, à paraître cet été, réalisée par le Gret en lien avec ActionAid France - Peuples Solidaires, le CFSI, ISF-Agrista et Sol, pour la commission Agriculture et alimentation (C2A) pointe divers effets négatifs de la politique agricole commune (PAC) sur les paysans et paysannes du Sud.

Pascal Erard (CFSI)
et Laurent Levard (Gret) pour la C2A

Alors que les discussions en vue de l'élaboration de la nouvelle PAC pour la période 2021-2027 sont en cours, l'étude pointe trois phénomènes négatifs liés pour partie à cette politique. L'UE et la France s'étaient pourtant engagés à mettre en cohérence leurs politiques avec le développement : objectifs de développement durable (ODD) et droits humains.

D'une part, les exportations sur les marchés tiers de produits agricoles et alimentaires à bas prix – dont la production a bénéficié de subventions de la PAC – concurrencent les productions locales. Elles sont marquées par des pratiques de *dumping* (vente à prix inférieur aux coûts de production).

Les importations de soja en provenance de pays de l'Amérique latine et destinées à l'alimentation animale ont, elles aussi, un impact. L'expansion du modèle soja a des effets dramatiques en termes de déforestation, de dégradation et de contamination des écosystèmes, d'expulsion des populations paysannes et de santé.

De plus, les paysan-ne-s du Sud sont l'une des principales victimes des émissions considérables de gaz à effet de serre du modèle agricole et alimentaire européen.

La PAC n'est pas seule en cause, d'autres politiques européennes contribuent à ces phénomènes (politique commerciale, énergétique, etc.). Les conséquences sur les paysan-ne-s du Sud sont indirectes : ce sont en réalité des conséquences du système agricole et alimentaire

européen.

Une PAC cohérente avec les ODD devrait donc mettre fin aux pratiques

“ Une PAC cohérente avec les ODD devrait donc mettre fin aux pratiques de *dumping* sur les marchés au Sud. ”

de *dumping* sur les marchés au Sud, diminuer progressivement puis supprimer les importations de soja et réduire drastiquement l'empreinte

carbone du système agricole et alimentaire européen. Ceci impliquerait de substituer l'actuel mécanisme d'aides découplées par des subventions ciblées en fonction d'objectifs de transition écologique de l'agriculture. Des mécanismes de régulation des marchés agricoles sont nécessaires, par exemple, dans le cas du lait pour éviter la production d'excédents et la chute des prix. Un plaidoyer que Coordination SUD portera auprès des décideurs-euses politiques français et européens. ■

RÉVISION DE
LA CHARTE
« UNE ÉTHIQUE
PARTAGÉE »

“ 8 principes
éthiques pour
une charte
qui passe de
1319 mots à
763 mots ! ”



ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Philippe Jahshan
Rédacteur en chef : Reynald Bliou - Coordinatrice : Bénédicte Bimoko
Imprimeur : IOV - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947 (ed.print) et ISSN 2646-1749 (ed.en ligne)
Les positions exprimées dans le bulletin engagent les seules personnes auteures, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.
Abonnement, nous contacter : bimoko@coordinationsud.org

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COORDINATION SUD

Le 20 juin, Coordination SUD tenait son AG à Paris. Fait marquant de la journée, l'adoption de la nouvelle Charte éthique de Coordination SUD et ses membres et le renouvellement d'une partie du CA. Enfin, Jean-Yves le Drian a répondu à notre invitation à échanger sur des enjeux clefs, tels que la LOP-DSI. L'occasion de réaffirmer une confiance mutuelle.

À SUIVRE

Un G7 pour quoi ?

Le maintien de ce club de pays occidentaux dans un monde multipolaire apparaît de plus en plus anachronique. Cela d'autant que les alignements d'avant ne sont plus ceux d'aujourd'hui. Le pire serait qu'à l'anachronie s'y ajoutent inutilité et immobilisme face aux urgences du moment qui appellent audace et prise de responsabilité. L'urgence climatique exige de transformer les modèles de développement. En finir avec les subventions aux énergies fossiles ou accroître la contribution au Fonds vert pour le climat y aideraient. Les urgences sociales, partout où extrême richesse et inégalités s'accroissent dans le même temps, laissent une partie de la population sur le côté. Investir dans les mécanismes redistributifs est nécessaire. Ils sont nombreux. Le premier d'entre eux reste celui d'une fiscalité juste et progressive couplée à une lutte renforcée contre l'évasion fiscale à l'échelle mondiale. La redistribution, c'est aussi une aide publique au développement rehaussée à 0,7 % et modernisée, c'est-à-dire rendue plus accessible aux populations au travers de mécanismes plus transparents d'acheminement et de l'appui aux initiatives de la société civile. C'est aussi investir dans des systèmes de santé et d'éducation publics et universels, rendus accessibles aux filles. C'est enfin assurer l'égalité femmes-hommes permettant à la moitié de l'humanité de prendre pleine part à notre destinée commune et de s'émanciper de trop nombreuses dominations qui pèsent encore sur elle. Ce sont les axes suivis par Coordination SUD et les coalitions de la société civile internationale pour produire leurs recommandations au G7. Et voilà comment le G7 pourrait devenir un accélérateur de développement durable au lieu d'être une instance de plus, aussi inutile que coûteuse ! ■

LA CHARTRE ÉTHIQUE DE COORDINATION SUD

Le 20 juin dernier, après plus d'un an de travail et de consultation, les organisations membres de Coordination SUD ont adopté leur nouvelle Charte « Une éthique partagée ». L'occasion de réaffirmer et de renforcer les valeurs et les principes qui les rassemblent.

Leslie Sobaga, Agathe Lo Presti
(Coordination SUD)
et Aurélie Cerisot (Groupe Initiatives)

La Charte éthique de Coordination SUD est un document de référence, constitutif de tout dossier de demande d'adhésion et d'animation de la vie associative. Elle guide l'action, inspire les choix et fait vivre des principes éthiques qui rassemblent toutes les organisations membres. Elle fédère au service d'une vision commune : agir pour un monde où la participation de tous et de toutes est mobilisée pour promouvoir une humanité sans pauvreté, sans inégalités et sans injustice. Un monde de solidarité et d'égalité où les droits humains et l'environnement sont respectés. Elle constitue le fondement des rapports de confiance entre Coordination SUD et ses membres ainsi que leurs parties prenantes.

Depuis 1997, toutes les ONG françaises adhérentes à Coordination SUD sont signataires de la Charte « Une Éthique partagée ». Une [évolution du texte](#) s'avérait cependant nécessaire pour s'adapter et intégrer au mieux les évolutions du secteur de la solidarité internationale, tout en renforçant la cohérence avec les autres documents constitutifs de Coordination SUD.

Dès le lancement du chantier de révision, la nouvelle Charte éthique de Coordination SUD s'est construite selon un mode collectif et participatif. Mandaté par le Conseil d'administration et animé par le Secrétariat exécutif, un groupe de travail *ad hoc* a été constitué de façon à intégrer : des représentants et représentantes des différents collectifs membres et de toute organisation souhaitant y participer, les administrateurs et les administratrices référentes des commissions Genre - Qualité, transparence et efficacité - Adhésions. Une première consultation des membres a été lancée

à l'occasion d'un atelier dédié, lors de l'Assemblée générale de Coordination SUD en juin 2018. Les échanges avaient alors mené à un constat : le texte de 1997 révisé avait besoin d'une transformation plus profonde. Le groupe de travail a ainsi recentré la charte autour de huit grands principes éthiques partagés, proposant ainsi un texte court et engagé sur : la gouvernance et la vie associative, l'engagement citoyen, le respect des personnes, l'indépendance, les financements, le partenariat équitable, l'amélioration continue de même que la transparence et la redevabilité.

Une démarche en lien avec la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Inscrite comme l'une de ses priorités stratégiques, Coordination SUD est engagée depuis plus d'une dizaine d'années dans la promotion de l'approche genre en son sein et auprès de ses membres.

Cette question est au cœur du travail de la commission Genre et développement, qui porte un plaidoyer résolu pour l'intégration du genre dans la politique de développement française et facilite l'échange de pratiques et d'expériences dans le domaine. Elle a ainsi porté avec le F3E un [projet de transversalisation](#) du genre au sein des organisations de solidarité internationale entre 2016 et 2018.

Mais au-delà de ces premières initiatives, les révélations par les médias de cas de violences sexuelles et sexistes perpétrées dans le cadre d'actions de solidarité internationale ont toutefois fait ressortir les besoins de renforcement du réseau en matière de prévention et de traitement des violences basées sur le genre.

Pour faire face aux interrogations et aux interpellations des médias comme de l'opinion publique, Coordination SUD a d'abord voulu réaffirmer son attachement au respect

des personnes et son engagement dans la lutte « contre toutes les formes de domination et de discrimination, ici et là-bas, en [son] sein et à l'extérieur » à travers sa Charte éthique.

En tant qu'organisations sociales, les associations reflètent et reproduisent à leur échelle les normes sociales de genre de leur environnement. Elles sont donc tout aussi susceptibles d'être le lieu de violences sexuelles et sexistes que n'importe quelle autre organisation. Il est donc important que les membres de Coordination SUD se saisissent pleinement de cette question.

Pour accompagner ses membres dans la mise en place de procédures spécifiques de prévention et du traitement des violences sexistes et sexuelles, Coordination SUD a également lancé un cycle d'ateliers visant à les informer, les sensibiliser et les renforcer sur ce sujet. Pour cela, elle s'est appuyée sur des expertises externes, comme celle de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) sur les responsabilités des organisations de solidarité internationale en tant qu'employeur et les dispositifs d'alerte, ou celle de l'association Stop aux Violences Sexuelles sur le polytraumatisme corporel, psychique et sensoriel que provoque ce type de violences. Un sujet primordial à comprendre pour accompagner au mieux les personnes qui ont subi de telles violences.

D'autres ateliers seront organisés en fonction des besoins identifiés et des fiches *Pratiques & outils* seront publiées.

Pour une charte dynamique

Désormais, toute nouvelle adhésion vaudra adhésion à la nouvelle charte. Mais un texte n'a de valeur que si ses signataires se l'approprient et si son application est régulièrement interrogée. Aussi Coordination SUD propose-t-elle de s'auto-évaluer régulièrement sur chaque principe selon son niveau de mise

À SUIVRE

LANCEMENT DE LA STRATÉGIE « DROITS HUMAINS ET DÉVELOPPEMENT »

Le MEAE a présenté en mai sa nouvelle stratégie « Droits humains et développement ». Celle-ci promeut l'approche fondée sur les droits et sera déclinée en un plan d'action de cinq ans. Quatre groupes de travail, mobilisant les acteurs concernés (ministères, AFD, organisations de la société civile, entreprises privées), ont été constitués pour faire des propositions.

À SUIVRE

DU LOURD À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES !

En septembre deux événements seront suivis de près. Tout d'abord le Sommet climat du 23 septembre où les annonces en matière de financement sont attendues avec urgence, puis un forum politique des chefs de s d'État et de gouvernement. La France y présentera sa feuille de route de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

HIQUE

D, FAIT PEAU NEUVE

en œuvre. Une grille d'analyse a été proposée et un test grandeur nature a été réalisé lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2019. Proposé sous une forme conviviale et ludique, l'exercice d'autoévaluation encourageait l'appropriation des articles de la Charte éthique à travers un questionnement sur les modes d'organisation actuels des membres. Il a également contribué à favoriser les échanges sur les modalités de mise en œuvre possibles, les succès rencontrés, les difficultés constatées ou anticipées. Enfin, il a permis de dédramatiser l'autoévaluation, stimuler l'envie et l'intérêt à contribuer aux prochaines autoévaluations sur la Charte éthique.

Il s'agit en effet désormais de poursuivre et de déployer la démarche éthique réaffirmée, de façon volontaire et proactive, en tenant compte de la diversité des membres.

À travers l'autoévaluation volontaire, Coordination SUD entend faire de sa charte un outil vivant, permettant d'identifier les besoins en renforcement des organisations de solidarité internationale. Elle est à appré-

hender comme un levier de l'intelligence collective favorisant le partage d'expériences et la mutualisation de pratiques. Il s'agira également de consolider l'organisation interne dédiée au suivi de la mise en œuvre de la charte, afin d'inscrire l'éthique dans la réalité quotidienne. La diffusion d'une culture du dialogue et de la transparence soutiendra le déploiement de la nouvelle Charte éthique de Coordination SUD.



Lors du test, chaque principe éthique est évalué sur une échelle de 0 à 10 à l'aune des repères suivants :

- **Niveau 1** « Ourson » : nos pratiques sont intuitives, elles reposent sur des individus, des affinités et des initiatives ; les résultats ne sont pas probants = > 3 points (3 billes) ;

- **Niveau 2** « 2^e étoile » : nos pratiques sont définies et harmonisées, elles reposent sur des responsabilités et des règles établies ; le statut est mitigé, avec autant de résultats positifs que de réserves de progrès = > 6 points (6 billes) ;

- **Niveau 3** « Chamois » : nos pratiques sont améliorées en continu et font référence, elles contribuent de manière évidente et durable aux résultats, chacun porte les approches de manière créative et est engagé pour innover et anticiper ; tous les résultats sont positifs et démontrent l'efficacité des pratiques et le succès de la stratégie = > 9 points (9 billes).

« Les membres de Coordination SUD évaluent leurs pratiques au regard des huit principes éthiques de la charte nouvellement adoptée »

8 PRINCIPES ÉTHIQUES POUR UNE CHARTE QUI PASSE DE 1319 MOTS À 763 MOTS !

2 ATELIERS COLLECTIFS ET 1 SONDAGE OUVERTS AUX 172 MEMBRES DE COORDINATION SUD

7 RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ

« Cela peut arriver dans n'importe quelle organisation, comme dans la société »

Lors du dernier atelier abordant l'enjeu de mesures visant à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ONG, organisé par Coordination SUD en juin 2019, Oxfam France et Action contre la Faim ont témoigné des répercussions multiples et profondes nées de ces situations, en premier lieu pour les victimes. Des répercussions amplifiées – lorsque ces cas sont médiatisés – pour tous les personnels (image, climat social, etc.) ainsi que pour l'organisation (conséquences institutionnelles, financières, sur la réputation, etc.).

Les deux organisations citées constatent que la mise en place de politiques et de procédures est indispensable pour prévenir et traiter les violences et les discriminations, mais aussi pour visibiliser la problématique et libérer la parole. La mise en place de ces dispositions reste vaine si un travail de fond n'est pas entrepris pour lutter contre les causes profondes de ces violences et transformer la culture de l'organisation marquée par le système patriarcal.

Des outils peuvent contribuer à cette évolution, comme celui présenté par *Reverto*, outil de réalité virtuelle qui permet de sensibiliser au sexisme et au harcèlement sexuel à travers l'utilisation de technologies immersives qui développent l'empathie et la prise de conscience.

LOP-DSI

Depuis plusieurs mois au point mort, la révision de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) pourrait reprendre suite au Conseil du développement.

Après avoir consulté les ONG de façon erratique sur une première version du projet de loi, entre la fin de l'année 2018 et la mi-2019, le gouvernement n'a que très peu communiqué sur la réforme de sa politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. Espérons que les arbitrages du président seront à la hauteur de l'ambition affichée et permettront de relancer ce processus en y associant la société civile de manière plus effective.

ABUS SEXUELS ET SEXISTES

Suite à la signature par la France des 22 engagements de Londres en 2018, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a entamé un processus de révision des conventions de subvention du Centre de crise et de soutien.

Le ministère souhaite y intégrer un article portant sur la prévention des abus et de l'exploitation sexuelle. Coordination SUD a été associée à ce processus à travers la participation à plusieurs réunions de travail avec pour objectif la coconstruction dudit article. En parallèle, Coordination SUD continue de plaider pour l'allocation de moyens spécifiques à la mise en œuvre de ces mesures et pour une harmonisation des procédures des bailleurs de fonds sur ce sujet.

« PLACE AUX JEUNES ! »

La commission Jeunesse et solidarité internationale de Coordination SUD a déposé en 2018 une note d'initiative ONG auprès de l'Agence française de développement (AFD) afin de développer ses activités. Ce projet de trois ans a été accepté par l'AFD en mai 2019.

Par ce projet d'envergure nationale, le consortium porté par Étudiants & Développement au nom de la commission entend renforcer la place des jeunes au sein des organisations de la société civile : dans leurs projets, leurs gouvernances et leurs structures. Le projet vise aussi à appuyer la prise en compte de la jeunesse par les politiques publiques françaises de développement et de coopération internationale.

À SAVOIR

COORDINATION SUD FAIT PEAU NEUVE ET SE DOTE D'UNE NOUVELLE SIGNATURE

Cela ne vous a pas échappé : Coordination SUD change d'image. Un design plus épuré, une nouvelle palette de couleur, pour autant l'idée reste, celle du rassemblement de plus de 170 ONG françaises au service de la solidarité internationale. Une dimension collective accentuée avec notre nouvelle signature : *Rassembler et agir pour la solidarité internationale.*

À LIRE

LECTURE DE L'ÉTÉ : PARTIR POUR ÊTRE SOLIDAIRE ?

L'idée de partir en mission s'impose à beaucoup comme une évidence, mais comment ? Ce guide édité par Ritimo répond aux nombreuses questions que pose un projet solidaire dans un pays en développement. Il permet de réfléchir à ses motivations et à ses propres représentations. De même, il passe en revue les dispositifs existants et fournit un appui au retour.



L'invité

BENJAMIN GAY, DIRECTEUR, FONDATEUR DE SENS & IDÉES

Quel lien y a-t-il entre performance des ONG, risques psychosociaux et qualité de vie au travail ?

Celui-ci est d'autant plus mince que la qualité de vie au travail n'est pas le sujet majeur des ONG davantage tournées vers leur mission, l'engagement externe. Pourtant, les gisements de performance tant demandés aux ONG, résident avant tout dans l'organisation et l'efficacité des équipes. Plusieurs recherches et études démontrent l'impact des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail sur la performance des individus, des équipes et des organisations : perte de productivité, *turn-over*, hausse des accidents du travail et du taux d'absentéisme...

Les ONG, comme toute organisation, ont donc intérêt à s'appuyer sur la prévention de ces deux dimensions pour améliorer leurs objectifs opérationnels et relever leurs défis de transformation.

Les risques psychosociaux (stress, harcèlement, violences, *burn-out*, souffrance psychique au travail, etc.) relèvent depuis

2002 de la réglementation sur les risques professionnels et la santé au travail. Les organisations ont l'obligation d'évaluer ces derniers et de prendre des mesures de prévention, notamment en adaptant le travail aux personnes. Cela renvoie aux enjeux d'organisation du travail et de ses changements.

La qualité de vie au travail (QVT) quant à elle, est définie par l'Accord national interprofessionnel QVT et égalité professionnelle de 2013, comme « l'ensemble des actions qui permettent de concilier l'amélioration des conditions de travail pour [toute personne salariée] et la performance globale ».

Mener une démarche QVT constitue le meilleur moyen de répondre pleinement et durablement à la question des risques psychosociaux (RPS) et de résoudre les problèmes au niveau collectif et organisationnel. La qua-

“ Mener une démarche QVT constitue le meilleur moyen de répondre pleinement et durablement à la question des risques psychosociaux. ”

lité de vie au travail ne définit pas un modèle d'organisation et de management. Elle pose des principes à partir desquels toute structure peut définir son propre mode de fonctionnement. Nous retenons six grands principes : la subsidiarité et la confiance ; l'implication de l'ensemble de tous les acteurs et actrices dans un esprit de dialogue, collectif et participatif ; un travail qui a du sens ; l'équilibre de vie professionnelle/privée ; l'égalité de traitement et pouvoir être soi, être authentique.

Conduire une démarche QVT nécessite une évaluation régulière de la situation et des capacités d'adaptation des équipes. Une évaluation exhaustive combine l'analyse de documents et de données de terrain avec la perception des

salarié-e-s. Cela concerne la santé/sécurité, les politiques menées, la culture de l'organisation, les conditions de travail, les relations internes, la conduite du changement, les manifestations RPS et de bien-être au travail, etc. Cette évaluation permet d'identifier les axes de progrès et les actions prioritaires, ainsi

que la méthodologie de déploiement en s'appuyant sur des principes participatifs.

Tout le potentiel d'une démarche QVT repose dans sa capacité à structurer la stratégie de l'organisation, sa mission et de créer du sens pour l'ensemble des parties prenantes, en plaçant la personne salariée – celle qui fait et qui sait – au cœur de l'organisation. ■

3 questions à

Maître Daoud, avocat spécialisé en droit pénal international et droits humains

Le droit d'alerte

Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?

C'est une personne physique (salariée, bénévole, volontaire) qui a été personnellement témoin de faits qualifiables pénalement qui doit agir de manière désintéressée et de bonne foi lorsqu'elle va émettre son signalement. Une ONG ou une association ne peut pas être une lanceuse d'alerte.

Quelle est la procédure à suivre pour lancer une alerte ?

La personne qui lance une alerte doit, si elle veut être protégée, suivre un processus en trois étapes. La première consiste à, porter à la connaissance de la structure dans laquelle elle est collaboratrice, les faits dont elle est témoin. Elle doit d'abord signaler les faits à son responsable hiérarchique ou à la personne identifiée au préalable comme le référent ou la référente des alertes. Si l'alerte n'est pas traitée rapidement, si la personne a l'impression qu'on ne l'écoute pas, elle peut enclencher la deuxième étape et s'adresser à des personnes extérieures : l'autorité judiciaire, le défenseur des droits, des syndicats. Si l'alerte n'est toujours pas suivie, elle peut alors enclencher l'étape trois, en saisissant les médias.

Quelles sont les obligations à la charge de l'ONG ?

Tout d'abord, le dispositif d'alerte doit être formalisé et porté à la connaissance de tous les collaborateurs et collaboratrices. Assurer la communication la plus importante sur la mise en place de ce dispositif est indispensable, il n'y a pas de communication surabondante ou redondante, il faut diffuser l'information pour développer une véritable culture de l'alerte. L'une des autres grandes obligations de l'ONG, c'est de traiter l'alerte, d'apporter une réponse, de mener une enquête interne et de tenir le lanceur ou la lanceuse d'alerte informée. Enfin, l'autre obligation expressément prévue par la loi est la confidentialité, l'ONG doit garantir la confidentialité de l'identité du lanceur ou de la lanceuse d'alerte sous peine de sanctions pénales. ■

Tribune TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JUSTICE SOCIALE SONT-ELLES INCONCILIABLES ?

Marc Lévy,

ancien directeur de la prospective du Gret, administrateur de l'ANSA et co-animateur du FabLab des Solidarités

L'actualité récente a mis sur le devant de la scène les enjeux d'inégalités. Le lien solidarités et inégalités était au cœur d'un débat proposé par Coordination SUD, dans le cadre de son Assemblée générale le 20 juin. La réflexion, loin d'être nouvelle au sein du collectif mérite une attention renouvelée pour sortir des évidences.

Le sujet n'est pas nouveau. Coordination SUD s'est déjà saisie du sujet des inégalités en 2015 en engageant une réflexion prospective débouchant sur dix défis à l'horizon 2030. Mais aussi dans le cadre d'un « dialogue politique » conduit avec l'Agence française de développement (AFD) en novembre 2017 sur le thème « *Vaincre les inégalités* » avec le souci de se parler franchement quant aux difficultés rencontrées par les un-e-s et les autres pour mettre en œuvre dans nos projets et nos programmes cette réduction des inégalités.

Le débat qui s'est tenu lors de l'AG du 20 juin entre Guillaume Duval, journaliste, et Lucas Chancel, économiste, portait sur l'intérêt de

conjuguer développement durable et lutte contre les inégalités. Voici quelques pistes qui se sont dessinées.

Des pays comme l'Indonésie et l'Iran ont mieux réussi que des pays du Nord – la France en particulier – à conjuguer justice sociale et politique environnementale à travers des dispositifs fiscaux acceptés même par les plus démunis. Redonnant ainsi tout son sens à la coopération internationale qui doit opérer le virage qu'impose la nouvelle géopolitique mondiale, de la logique de l'aide vers celle des enjeux partagés, comme invite à le faire la dimension universelle des objectifs de développement durable (ODD).

Les pratiques d'optimisation fiscale de certaines grandes entreprises, mais également à la faible pression fiscale sur les élites en général et celles des pays en développement, en particulier, représente un manque à gagner. Elles limitent considérablement la capacité des États à assumer leur rôle de régulation pour conjuguer transition écologique et justice sociale.

Disposer des données nécessaires à cette conjugaison est un enjeu crucial. En précisant, d'une part, le besoin d'une disponibilité publique et d'autre part, la nécessité de pouvoir travailler, non pas de façon globale, mais en fonction des catégories de revenus. La mesure de la croissance par le PIB est une chose, mais la distribution de cette croissance entre

les différentes parties d'une population en est une autre.

La régulation internationale favorisant la conjugaison entre transition écologique et justice sociale a besoin de pouvoir recourir à des sanctions. La négociation des accords commerciaux est le bon terrain pour introduire de telles exigences.

Enfin, l'universalité des ODD et en particulier de l'objectif n° 10 sur les inégalités est une affirmation déclarative puissante mais qui demande à être démontrée dans les façons d'agir. Il faut donc opérer un rapprochement entre les pratiques de solidarité internationale et celles mises en œuvre dans notre pays.

Faisons la démonstration que la réduction des inégalités est un enjeu partagé entre le Nord et le Sud !

Le fait que le président Macron ait mis la réduction des inégalités à l'agenda du prochain G7, comme

le fait qu'elle figure dans le titre même de la future loi d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale sont des signes encourageants. Coordination SUD a toute légitimité pour contribuer à cette démonstration. Puissent les pistes issues du débat constituer une vraie incitation à renforcer la capacité de Coordination SUD à s'affirmer comme un acteur collectif puissant de cette logique des « enjeux partagés » et de la possible cohérence entre transition écologique et justice sociale. ■

“ La régulation internationale favorisant la conjugaison entre transition écologique et justice sociale a besoin de pouvoir recourir à des sanctions. ”

RETROUVEZ TOUTES LES DATES DE L'AGENDA ET LES ACTUALITÉS WWW.COORDINATIONSUD.ORG